



Objet : demande d'audience pour le 23 janvier 2013

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Les personnels de l'Éducation du Loiret sont très préoccupés par un projet de loi et, notamment, par un décret sur les rythmes scolaires pour lesquels ils n'ont pas été consultés et qui risquent d'aggraver leurs conditions de travail. Rappelons que ce projet de décret a reçu un vote largement défavorable au Conseil Supérieur de l'Éducation.

Aussi, dans le cadre du rassemblement que nous organisons le mercredi 23 janvier à 13h30, nous souhaiterions vous rencontrer afin d'aborder les points suivants :

- La question des rythmes scolaires
- La notion de socle commun de l'élémentaire au collège
- La carte scolaire dans le 1^{er} et second degré (effectifs/postes, mise en place de la scolarisation des 2 ans, du « + de maîtres que de classes », remplacement, postes RASED, compléments de service, AED, assistants pédagogiques...
- Aide administrative à la direction
- Relance d'une véritable Éducation prioritaire
- Arrêt des injonctions, des contrôles tatillons et chronophages de l'administration.

Les sujets ne manquent pas et nous ne doutons pas, Monsieur le Directeur Académique, que vous saurez répondre favorablement à notre requête.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre attachement à un Service Public d'Éducation de qualité.

Les délégués syndicaux des sections départementales du SNUipp-FSU, de SUD-Education et de la FNEC-FP-FO